

**Commune de L'EPINE**  
**Département des Hautes Alpes**  
**&**  
**Société ENGIE Green**

**ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

N° E18000126/13

**10 décembre 2018 au 11 janvier 2019**

Parc solaire photovoltaïque

 Permis de Construire

**PARTIE 4**

**Conclusions et Avis motivés**

Commissaire Enquêteur : Catherine WALERY

[kate.walery@free.fr](mailto:kate.walery@free.fr)

Tel : 07 81 16 90 96

# 1. Conclusions motivées pour la demande de Permis de construire

## 1.1 OBSERVATIONS SUR LE DOSSIER

Le dossier mis à la disposition du Public est complet et les études produites pour l'étude d'impact ont été réalisées par des bureaux d'études compétents. Cependant leur complexité ne permet pas un accès facile à l'information pour la population malgré le « Contexte et résumé non technique », objet du feuillet 1 de l'étude d'impact. Celui-ci aurait pu être imprimé en format A3 pour plus de lisibilité.

Le constat principal est que le dossier n'a pas été concrètement regardé pendant mes permanences, ni les plans, ni les photos, ni le résumé non technique malgré mes suggestions. Cependant je ne connais pas le nombre de personnes qui auraient consulté le dossier sur Internet. Aucune question technique n'a été posée.

Deux additifs, liés à la demande d'Autorisation Environnementale unique, ont été versés au Permis de Construire de façon à ce que ces deux dossiers présentent les mêmes données.

**Sur le fond du dossier**, plusieurs remarques sont à formuler relatives aux documents graphiques d'une part, et à l'étude d'impact d'autre part.

### 1.1.1 LES DOCUMENTS GRAPHIQUES

Résumé non technique - feuillet 1 :

- Pourquoi ne pas avoir localisé le projet de Rybeyret dans la présentation du parti d'aménagement ? (page 43) ;
- Sur la carte « Enjeux relatifs au milieu humain », il manque les itinéraires de VTT (page 33) ;

Insertion graphique du projet dans son environnement – pièce 6 :

- La vue aérienne depuis le sud-est pour localiser le site du projet est illisible, il aurait fallu indiquer quelques repères pour que la photo soit utile (page 3) ;
- Pourquoi ne pas avoir localisé le projet de Rybeyret sur le plan « localisation du site de projet » alors que les parcs de Montjay et Sorbiers y sont ? (page 3) ;
- La photo aérienne illustrant « intégration du projet et intégration dans le paysage » semble être prise de l'est mais pourquoi ne pas le préciser et indiquer la localisation de l'Epine pour une compréhension plus facile par tous ? Et la photo date de quelle époque car les clairières n'existent plus, ou si c'est un photomontage, le préciser ? (page 5)

- « Impact sur les perceptions éloignées », voit-on le parc de Ribeyret depuis le col des Tourettes ? si oui, pourquoi ne pas l'avoir indiqué ? (page 6)
- « Impact sur les perceptions immédiates », la première PM3 montre au contraire que l'impact de la piste d'accès est fort même si « ce site est peu emprunté » mais il l'est quand même par les habitants des villages voisins et les touristes ! L'impact de cette piste est négatif pour le randonneur (et le cueilleur de champignons) et non modéré, car celle-ci est laide, trop large et inconfortable pour se promener. Ce n'est pas un chemin de randonnée mais une piste d'accès pour camions ;
- Il est dommageable que sur la photo « impacts cumulés sur les perceptions éloignées », le parc de Ribeyret n'apparaisse pas. Et pour se repérer, il aurait été bien de localiser Montjay ou le rochet de Beaumont sur la photo.

#### Photos permettant de situer le terrain dans le paysage proche – pièce 7

Vous faites référence à la photo 24, à propos des pistes, mais celle-ci se trouve dans la pièce 8 et on ne comprend pas ce que vous voulez illustrer avec cette photo.

#### Photos permettant de situer le paysage dans le périmètre lointain – pièce 8

Il est écrit que « le hameau de Chapaises constitue un des seuls points de vue sur le périmètre immédiat ». La notion de perception de périmètre immédiat est très ambiguë puisque le projet ne sera pas visible puisqu'il est visible depuis le col des Tourettes (cf. page 6 de la pièce 6). Difficile à comprendre la subtilité d'autant que ce document sur le périmètre immédiat fait suite à la perception éloignée du projet. Le « message » est confus ou alors il aurait fallu parler de la perception du périmètre immédiat avant celle du projet

### **1.1.2 L'ETUDE D'IMPACT**

Concernant les **aspects forestiers**, cette thématique a été bien traitée, le pétitionnaire a répondu aux demandes de l'ONF et aux exigences de compensation qui ont été détaillées dans l'additif n°1 au PC.

Concernant les **aspects hydrauliques**, notamment le ravinement en cas de pluies et la protection des ravins, particulièrement importante pour la faune, ont bien été prises en compte : maintien de la végétation, installation de micro barrages et de bandes empierrées. Les détails techniques de ces aménagements sont présentés dans le feuillet 4 de l'étude d'impact (p.46-47), en schéma de principe, page 19 de la note descriptive du PC mais ne sont pas figurés dans le plan de masse.

Les débits spécifiques (pour des précipitations de type décennal) des sous bassins versants du site sont de 25 à 45 l/s/ha actuellement ; en phase de construction, ils passent de 30 à 110 l/s/ha mais en phase d'exploitation ils

seraient compris entre 28 et 55 l /s/ha. Il n'y aurait donc pas d'incidence notable sur le réseau hydrographique du secteur.

Le **volet paysager** de l'étude d'impact est à priori la thématique la plus accessible pour la population environnante et souvent la question la plus sensible (confirmée par les remarques très négatives exprimées à propos d'un projet d'éoliennes sur Montjay mais visible depuis le village de l'Epine).

En préalable, l'étude paysagère a été faite sans prendre en compte l'existence des trois autres parcs solaires du secteur, ce qui est dommageable. Le résumé non technique « contexte paysager et patrimonial » est vraiment succinct, il n'y a pas de photos montage que ce soit sur le périmètre immédiat ou éloigné, il faut se reporter à l'étude détaillée alors que c'est un sujet sensible pour la population. Les « nombreuses pistes qui maillent le périmètre immédiat » sont pour une grande partie celles qui ont été créées pour la construction des parcs de Sorbiers et Montjay, elles sont donc carrossables, larges et très caillouteuses contrairement aux chemins de randonnée existants.

Les mesures d'évitement mises en œuvre ont permis de supprimer les impacts paysagers du projet depuis les axes routiers, le projet est seulement visible depuis le col des Tourettes. Malheureusement il n'est pas précisé si le parc de Ribeyret sera lui aussi visible (notion de cumul).

De plus, bien que « l'emprise du projet soit circonscrite dans un écrin de végétation », l'impact immédiat pour le piéton est très fort et pas vraiment traité dans l'étude.

Concernant les le **volet biodiversité**, le projet ne se situe pas dans un périmètre Natura 2000 ou une ZNIEFF mais c'est cependant un secteur identifié comme réservoir de biodiversité au sein de la trame verte régionale (SRCE PACA). Les études ont montré des enjeux forts sur ce site, notamment par la présence d'espèces protégées, l'Epervière à feuilles de Laitue, le Pic Noir la Laineuse du prunelier, la Barbastelle d'Europe, le Murin de Bechstein, l'Alite Accoucheur, etc. C'est la raison pour laquelle ce dossier a été présenté en CNPN.

Des mesures ERC ont été formulées par le pétitionnaire, y compris la modification du plan de masse du projet qui ont permis de réduire les impacts mais le CNPN a considéré qu'elles n'étaient suffisantes pour certaines espèces dont l'impact restait modéré voire même fort (en particulier les fonctionnalités écologiques et trames vertes et bleues). C'est pourquoi il a émis un avis défavorable tant que « ces mesures compensatoires ne seront pas finalisées et chiffrées ».

Les **questions liées aux usages** concernent principalement les activités de tourisme et loisirs. L'étude affirme que le site n'est pas à proximité de

résidences secondaires, ce qui est faux ! Plus de 51% des habitations de l'Epine sont des résidences secondaires et le taux est encore plus élevé à Montjay. Les pratiques liées à ce site ont été sous estimées car non réellement étudiées. Il est clair que les enjeux sont moins importants que ceux de la biodiversité mais il est dommageable qu'ils ne soient pas évalués à leur juste valeur car ils touchent très directement la population.

Au-delà des pratiques évoquées que sont la randonnée, la chasse et la cueillette des champignons, il manque l'activité de VTT. Ce qui est particulièrement préjudiciable car le circuit jaune de « grand Bois », le plus facile des environs est « anéanti » par les parcs solaires de Montjay et l'Epine. Il est regrettable que ces usages n'aient pas été quantifiés ce qui aurait permis de connaître réellement les impacts du projet sur ces pratiques de loisirs.

Enfin, qu'en est-il de la pratique du pastoralisme en période estivale, il n'est pas précisé si elle pourra être maintenue, le pastoralisme étant un enjeu majeur sur le Parc Naturel régional des Baronnies (PNRBP) et une vraie demande de la part des agriculteurs.

Concernant le **cumul des impacts**, les études produites ne prennent pas en compte l'existence des trois autres parcs sur le site même si sur les plans présentés, ceux-ci sont localisés.

Les quatre parcs du site de Grands Bois ont été projetés au fil de l'eau et en fonction des opportunités sans réflexion préalable, globale et stratégique sur l'aménagement de ce territoire parce que d'une part la commune n'est pas incluse dans un périmètre de SCOT, d'autre part le PNRBP venait tout juste d'être créé et n'était pas en situation de s'affirmer sur ce dossier. Cette situation ne devrait plus se reproduire puisque ce dernier a lancé une étude sur les Energies Renouvelables (ENR), qui sera terminée en 2019, en associant étroitement la communauté de communes du Sisteronais Buech (CCSB). Elle devrait permettre d'identifier les besoins et de repérer les potentialités pour implanter des projets ENR tout en préservant l'environnement.

## 1.2 LA CONCERTATION

Le projet de l'Epine, initié depuis 2013 avec le soutien actif de la Mairie a fait l'objet d'un premier dossier qui a été refusé par les services de l'Etat pour « non prise en compte de la nature ». A la suite de ce refus, le pétitionnaire a travaillé de manière rapprochée avec les services de l'Etat (DDT 05, ONF et DREAL), ce qui a permis de produire un dossier de qualité.

Ce projet a donc fait l'objet d'une concertation avec les Personnes Publiques Associées (différents services de l'Etat) mais aussi les partenaires institutionnels locaux : les communes voisines, le Parc Naturel Régional des Baronnies

Provençales, le SDIS 05, le Conseil Départemental 05 et Enedis (pour le raccordement électrique au poste de Trescléoux).

Une réunion de concertation a été organisée par le Maire en octobre 2013, puis un point d'information sur le projet a été fait chaque année au moment de la cérémonie des vœux. Il n'y aurait pas eu de manifestation d'opposition à ce projet pendant ces réunions.

### **1.3 OBSERVATIONS SUR LES CONTRIBUTIONS DE LA POPULATION ET DES ASSOCIATIONS**

La population qui s'est déplacée, relativement importante au regard de la taille du village (20%), a exprimé principalement un avis favorable ou très favorable au projet mais sans s'informer ou se renseigner sur le projet. Une seule personne a évoqué le permis de construire (PC), écrivant que si celui-ci était accordé, alors il serait favorable au projet, Nous pouvons donc considérer qu'il n'y a pas d'opposition de la population au projet porté par la société ENGIE Green mais le dossier spécifique du PC n'a jamais été abordé pendant mes permanences.

La contribution de la SAPN, qui est opposée au projet de Parc, concerne essentiellement l'Autorisation Environnementale Unique. A noter cependant que si le projet se réalisait quand même, la SAPN demande une réduction de sa superficie et donc si cette décision était prise, il faudrait revoir le Permis de Construire.

Une autre association, l'**APPREME** pense que la remise en état en fin d'exploitation n'est pas garantie et propose que soit ajoutée une clause au contrat de bail prévoyant qu'une dizaine d'année avant la fin d'exploitation, soit mis en œuvre un procédé d'évaluation du coût prévisible du démantèlement pour réajuster l'estimation initiale en fonction des nouvelles techniques de recyclage et des nouvelles normes.

### **En conclusion**

Ce projet se caractérise par une opposition du Conseil National de Protection de la Nature mais aussi par un soutien fort de la population et des élus locaux. Cette opposition est en relation avec la protection de la biodiversité et ne concerne pas proprement dit le Permis de Construire du projet. Il faut rappeler que celui-ci a des impacts financiers très positifs pour la commune de l'Epine mais aussi la CCSB et le Conseil Départemental 05.

On peut relever que la concentration des quatre parcs sur le site de Grand Bois a permis de limiter la réalisation des infrastructures pour leur construction

(pistes d'accès et raccordement téléphonique), ce qui n'est pas le cas pour le raccordement électrique, du fait d'Enedis qui n'a pas permis la mutualisation anticipée lors du raccordements des projets de Montjay et Sorbiers.

Concernant les plans, les façades et détails des locaux techniques, les citernes, les portails, clôtures et équipements de sécurité, il n'y a pas de remarques particulières car ce sont des matériels « classiques », identiques aux équipements des parcs solaires situés à proximité. Néanmoins, on peut relever que les citernes souples seront à privilégier car elles sont moins impactantes pour le paysage immédiat.

Néanmoins, on relèvera que les documents montrant l'insertion dans le paysage et ceux montrant les impacts dans le paysage immédiats ne sont pas entièrement satisfaisants.

Enfin, concernant le démantèlement et le recyclage des installations, la description fournie dans la notice du PC est crédible à court terme mais paraît plus incertaine à long terme du fait de l'évolution des techniques et des moyens de recyclage. C'est pourquoi les propositions de l'APPREME de remettre à plat les estimations en fonction des nouvelles technologies, me semblent intéressantes. Je n'ai pas trouvé d'estimation du coût du démantèlement, simplement un échancier prévisionnel provisionnant 300 000 € dans le projet de bail emphytéotique (page 8).

## 2. Avis du Commissaire enquêteur

En conséquence, après avoir :

- Pris connaissance des plans et études produites par le pétitionnaire pour la demande de Permis de Construire,
- Rencontré d'une part ENGIE Green, d'autre part la DDT 05, l'ONF et le Maire de l'Epine,
- Visité à pied le site du projet, ce qui a permis de constater la qualité de la forêt et la proximité avec le parc solaire de Montjay ainsi que de vérifier l'affichage réglementaire au col de Serre Larobe et sur le site,
- Tenu les quatre permanences en Mairie,
- Analysé les observations du Public et les contributions des associations, à travers le Procès-Verbal de Synthèse,
- Procédé à l'ouverture et la fermeture de l'enquête publique unique,
- Pris connaissance de la délibération du Conseil Municipal n°2019-01 du 18 janvier 2019, donnant un avis favorable au projet de parc photovoltaïque (annexe 5),

Le Commissaire Enquêteur émet un **AVIS FAVORABLE** à la demande de Permis de Construire pour la réalisation du parc photovoltaïque sur la commune de l'Epine,

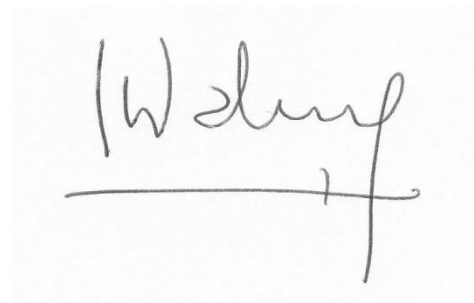
### **AVEC LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES :**

- Favoriser la mise en place de citernes souples qui sont moins impactantes pour le paysage immédiat,
- Mettre en place un aménagement de qualité pour les randonneurs, et les pratiquants de VTT sur le site de Grand bois: plan de situation, panneaux d'information, fléchages clairs, etc. en modifiant si nécessaire les itinéraires actuels pour éviter la promiscuité avec les parcs photovoltaïques,



- Intervenir autant que possible sur les pistes d'accès, en fin du chantier, pour minimiser leur impact auprès des usagers de la forêt et qu'elles tendent à redevenir des chemins de randonnée (moins larges et moins caillouteux).

A Montjay, le 5 février 2019  
Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink on a light background. The signature is written in a cursive style and appears to read 'Catherine Walery'. Below the signature is a horizontal line with a small vertical tick mark at the right end.

Catherine WALERY